

**INFORMATION ASSURANCE**

Chers partenaires Pompes Funèbres et Professionnels,

Nous souhaitons éclaircir un point important concernant les assurances des Professionnels Indépendants ainsi que des salariés référencés sur le site ***Porteur Funéraire.***

L’assurance de chaque professionnel et des salariés du site comprends :

* Responsabilité civile liée à l’exploitation de l’entreprise, tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs).

Lorsque qu’une Pompe funèbre mandate un professionnel funéraire ou un salarié du site pour conduire le véhicule de la Pompe funèbre, en aucun cas l’assurance du professionnel funéraire

ou du salarié du site couvre les risques en cas d’accident.

Chaque Pompe funèbre s’engage à faire intervenir son assurance s’il y a un accident dont un professionnel ou salarié référencé sur le site ***Porteur Funéraire*** est en cause.

Les professionnels funéraires ainsi que les salariés du site quant à eux s’engagent à s’acquitter de la franchise, s’ils sont responsables de l’accident.

Merci de prendre notre de ces informations très importantes pour le bon déroulement de toutes les missions que vous nous confierez.

Chers partenaires, Pompes Funèbres et Professionnels Funéraires

Bien cordialement, ***Porteur Funéraire***

 ***Pompes Funèbres Professionnel funéraire***

(lu et approuvé, Date, signature cachet) (lu et approuvé, date signature cachet)